AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1853
FR0005025004-FS0772

8 août 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 août 2017, la société anonyme Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») (34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2017, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Mutuelles Investissement[1] et Ventadour Investissement[2] qu'elle contrôle, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (« CIC ») et détenir 37 711 914 actions CIC représentant autant de droits de vote, soit 99,17% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BFCM	27 657 888	72,73	27 657 888	72,73
Ventadour Investissement	7 759 983	20,41	7 759 983	20,41
Mutuelles Investissement	2 294 043	6,03	2 294 043	6,03
Total	**37 711 914**	**99,17**	**37 711 914**	**99,17**

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions d'actions dans le cadre de l'offre publique visant les actions CIC[4].

À cette occasion, la société Mutuelles Investissement a franchi, en hausse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CIC.

[1] Détenue à hauteur de 90% par BFCM et 10% par Assurances du Crédit Mutuel Vie.
[2] Détenue à hauteur de 100% par BFCM.
[3] Sur la base d'un capital composé de 38 027 493 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment D&I 217C1844 du 7 août 2017.